

Département de Loir-et-Cher  
 Arrondissement de Romorantin-Lanthenay  
 Commune de SEIGY



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Vote pour : 15

Vote contre : 0

Abstention : 0

Date de la convocation :

15/09/2021

*Séance du 23 septembre 2021*

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois septembre, à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 15 septembre 2021 s'est réuni, à la salle polyvalente exceptionnellement (cause crise sanitaire COVID 19), en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Françoise PLAT, Maire. La convocation a été affichée le 16 septembre 2021.

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Françoise PLAT - Yvette MASSET - Jean-Luc ESNAULT - Florence FOUSSIER - Annik MOREL - Patrick MOREL - Pedro BÄCHLER - Sylvain DECOURS - Bruno MAZIOU - Pascal BRAULT - Benoit DEFFIE - Claude DUVOUX - Jocelyne DELLA PUPPA - Evelyne CAIL

**Était absent excusé :** Guy DUCHOSSOIS (ayant donné pouvoir à Mme Yvette MASSET)

**Françoise PLAT, Maire, fait l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 - 7 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur Pascal BRAULT est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

<b><u>N° 62/2021</u></b>	<b>Objet :</b> <b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION DE POSTES</b>	<b>4. Fonction Publique</b> <b>4.1 personnel Titulaires et stagiaires de la F.P.T.</b>
--------------------------	--	---

Madame la Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal ce jour,  
 Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint Administratif territorial, en raison d'un avancement de grade, au 1<sup>er</sup> avril 2021

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, en raison d'un avancement de grade, au 01/08/2021

Le tableau des emplois serait ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021, et 1<sup>er</sup> aout 2021.

Vu l'avis favorable du comité technique du 11/05/2021,

Grade	Ancien nombre	Nombre créé	Nombre supprimé	Nouveau nombre d'emplois
Attaché	1	-	-	1
Rédacteur territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	-	-	2
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	-	-	1
Adjoint administratif territorial	1	-	1 (au 01/04/2021)	0
Agent de maîtrise principal	2	-	-	2
Agent de maîtrise	2	-	-	2
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	-	-	2
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	2	-	1 (au 01/08/2021)	1
Adjoint technique	1	-	-	1

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier le tableau des effectifs comme ci-dessus.**


 La Maire,  
  
 Françoise PLAT

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 30/09/2021  
 et de la publication le 30/09/2021


 La Maire,  
  
 Françoise PLAT